

Rapport du Groupe *ad hoc* chargé du Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les chats et les chiens

Original : Anglais (EN)

Avril 2023 – septembre 2024
Paris



Organisation mondiale
de la santé animale

Service de la résistance aux
antimicrobiens et des produits vétérinaires
amrvp.dept@woah.org

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

1. Introduction

La Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (ci-après, « Liste de l'OMSA ») a été adoptée en mai 2007 par le Comité international de l'OMSA lors de sa 75^e Session générale (Résolution n° XXVIII). Par la suite, des versions actualisées de cette Liste ont été adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués, respectivement en mai 2013, mai 2015, mai 2018 et mai 2024. Suite aux recommandations formulées par les participants à la Deuxième Conférence mondiale de l'OMSA sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens, tenue à Marrakech (Maroc) en 2018, et aux travaux précédents du Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens, il a été décidé de subdiviser la Liste de l'OMSA par espèces animales. Cette tâche a été confiée au Groupe de travail de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens (ci-après en abrégé, « Groupe de travail ») créé par décision de la Directrice générale de l'OMSA en 2019. Des groupes et sous-groupes *ad hoc*, composés de membres du Groupe de travail et/ou d'experts externes ont rédigé les Référentiels techniques énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (ci-après en abrégé, « Référentiels techniques »), respectivement pour les volailles (octobre 2020), les animaux aquatiques et les suidés (octobre 2022).

Les vétérinaires praticiens spécialisés dans les animaux de compagnie ont la double responsabilité de garantir le bien-être et la santé des animaux de compagnie (chats et chiens) et de protéger la santé humaine en minimisant les risques de dissémination de bactéries résistantes dans les maisons où vivent les animaux, dans les locaux des cliniques vétérinaires et dans l'environnement, par le biais des déchets d'activités de soin ou des déchets d'origine animale.

Le Référentiel technique a pour objet de faciliter l'utilisation responsable et prudente des antimicrobiens chez les animaux de compagnie ; il n'a pas vocation à servir de directive pour les traitements. Il est espéré que les Membres de l'OMSA utiliseront l'information du Référentiel technique pour actualiser leurs documents d'orientation existants en vue d'une utilisation responsable et prudente des antimicrobiens chez les chats et les chiens. Ce document pourra contribuer à l'élaboration, à l'échelle nationale et/ou régionale, de directives thérapeutiques, de conseils de prévention et de bonnes pratiques en matière de gestion de la santé animale, de gestion des risques et de priorisation des risques, afin de minimiser et de maîtriser la résistance aux agents antimicrobiens.

La rédaction de ce Référentiel technique a été effectuée par un groupe *ad hoc* constitué d'experts recrutés par un appel public à candidatures et présidé par un membre du Groupe de travail, dans le respect de la parité et d'une représentation géographique équilibrée ([annexe 1](#)) ; les travaux ont débuté en avril 2023 et se sont achevés fin septembre 2024. Le groupe *ad hoc* a tenu une première réunion les 25 et 26 avril 2023 au siège de l'OMSA, suivie de quatre réunions virtuelles par vidéo-conférence. Des mises au point sur l'avancement des travaux ont été régulièrement transmises au Groupe de travail lors de ses réunions semestrielles. L'avis du Groupe de travail a été sollicité en juin 2024 ; de même, des échanges ont eu lieu avec des experts externes spécialisés dans la santé des animaux de compagnie, ainsi qu'avec les Centres collaborateurs concernés et des organisations de parties prenantes, entre la mi-juillet et le mois de septembre 2024 ([annexe 2](#)). Le Référentiel technique a été présenté au Groupe de travail en octobre 2024 en vue d'être approuvé.

2. Argumentation

Le groupe *ad hoc* a constaté que les agents antimicrobiens suivants sont « autorisés » soit chez les chats (FEL), soit chez les chiens (CAN), ou chez les deux espèces, dans au moins un pays, comme indiqué dans le Référentiel technique ; par conséquent, la mention des codes correspondant aux chats (FEL) et/ou aux chiens (CAN) a été ajoutée pour chacun d'eux sur la Liste de l'OMSA :

Aminocyclitols

- Spectinomycine

Aminoglycosides

- Dihydrostreptomycine
- Streptomycine

Aminoglycosides + 2 Déoxystreptamine

- Amikacine
- Framycétine (usage topique uniquement)
- Gentamicine
- Kanamycine
- Néomycine
- Paromomycine (usage topique uniquement)
- Tobramycine

Amphénicols

- Florfénicol (uniquement vétérinaire)
- Thiamphénicol

Ansamycines - Rifamycines

- Rifaximine (usage topique uniquement)

Céphalosporines de 1^e génération

- Céfalexine (usage topique uniquement)
- Céfalonium (uniquement vétérinaire ; uniquement CAN)
- Céfalotine (CAN uniquement)

Céphalosporines de 3^e génération

- Ceftiofur (uniquement vétérinaire ; CAN uniquement)
- Ceftriaxone (CAN uniquement)

Fusidane

- Acide fusidique (usage topique uniquement)

Lincosamides

- Lincomycine

Macrolides à 14 chaîons

- Érythromycine

Macrolides à 16 chaîons

- Tylosine (uniquement vétérinaire)

Pénicillines naturelles (y compris les esters et les sels)

- Benzylpénicilline
- Procaine benzylpénicilline / Benzathine benzylpénicilline
- Pénéthamate hydriodide (vétérinaire uniquement ; CAN uniquement)

Aminopénicillines

- Amoxicilline
- Ampicilline

Aminopénicilline + inhibiteur des bêta-lactamases

- Amoxicilline + acide clavulanique

Phénoxy-pénicillines

- Phénoxy-méthylpénicilline (CAN uniquement)

Pénicillines antistaphylococciques

- Cloxacilline (usage topique uniquement)

Polypeptides

- Bacitracine (usage topique uniquement)

Polymyxines

- Polymyxine B (usage topique uniquement)
- Colistine (usage topique uniquement)

Quinolones de 1^e génération

- Fluméquine

Quinolones de 2^e génération (Fluoroquinolones)

- Enrofloxacin (uniquement vétérinaire)
- Marbofloxacin (uniquement vétérinaire)
- Norfloxacin
- Ofloxacin (usage topique uniquement)
- Orbifloxacin (uniquement vétérinaire)

Sulfonamides

- Phthalylsulfathiazole
- Sulfacétamide
- Sulfadiazine
- Sulfaméthoxazole
- Sulfadiméthoxine
- Sulfadimidine
- Sulfadoxine
- Sulfafurazole (CAN uniquement)
- Sulfaguanidine
- Sulfamérazine
- Sulfamonométhoxine
- Sulfanilamide (usage topique uniquement)
- Sulfapyridine
- Sulfaméthoxy-pyridazine (précédemment incluse dans la classe « Sulfonamides + diaminopyrimidines »). La Liste de l'OMSA sera modifiée une fois finalisés les Référentiels techniques pour les principales espèces animales.

Sulfonamides + diaminopyrimidines

- Triméthoprim + sulfonamide

Tétracyclines

- Chlortétracycline (usage topique uniquement)
- Doxycycline
- Oxytétracycline
- Tétracycline

Thiopeptides

- Thiostrepton

Le groupe *ad hoc* a estimé que les molécules suivantes **ne doivent pas être incluses** dans le Référentiel technique pour les chats et les chiens (**aucun changement n'est à apporter à la Liste de l'OMSA**) :

Aminocoumarines

- Novobiocine

Aminoglycosides + 2 Déoxystreptamine

- Apramycine
- Astromycine

Ansamycines - Rifamycines

- Rifampicine

Substances arsenicales

- Nitarsone (uniquement vétérinaire)
- Roxarsone (uniquement vétérinaire)

Bicyclomycine

- Bicozamycine

Céphalosporines de 1^e génération

- Céfacétrile
- Cefapirine
- Céfazoline

Céphalosporines de 2^e génération

- Céfuroxime

Céphalosporines de 3^e génération

- Céfoperazone

Céphalosporines de 4^e génération

- Cefquinome

Ionophores

- Lasalocid (uniquement vétérinaire)
- Maduramicine (uniquement vétérinaire)
- Monensin (uniquement vétérinaire)
- Narasin (uniquement vétérinaire)
- Salinomycine (uniquement vétérinaire)
- Semduramicine (uniquement vétérinaire)

Lincosamides

- Pirlimycine (uniquement vétérinaire)

Macrolides à 14 chaînons

- Oléandomycine

Macrolides à 15 chaînons

- Gamithromycine
- Tulathromycine

Macrolides à 16 chaînons

- Carbomycine
- Josamycine
- Kitasamycine (uniquement vétérinaire)
- Mirosamycine
- Spiramycine
- Terdécamycine
- Tildipirosine
- Tilmicosine (uniquement vétérinaire)
- Tyvalosine (uniquement vétérinaire)

Macrolides à 17 chaînons

- Sédécamycine

Orthosomycines

- Avilamycine (uniquement vétérinaire)

Pénicillines naturelles (y compris les esters et les sels)

- Bénéthamine pénicilline

Amidinopénicillines

- Mécillinam

Aminopénicillines

- Hétacilline

Aminopénicilline + inhibiteur des bêta-lactamases

- Ampicilline + sulbactam

Carboxypénicillines

- Ticarcilline
- Tobicilline

Uréidopénicillines

- Aspoxicilline

Phénoxy-pénicillines

- Phénéticilline

Pénicillines antistaphylococciques

- Dicloxacilline
- Nafcilline
- Oxacilline

Dérivés d'acide phosphonique

- Fosfomycine

Pleuromutilines

- Tiamuline (uniquement vétérinaire)
- Valnémuline (uniquement vétérinaire)

Polypeptides

- Enramycine
- Gramicidine

Quinolones de 1^e génération

- Miloxacine
- Acide nalidixique
- Acide oxolinique

Quinolones de 2^e génération

- Ciprofloxacine
- Danofloxacine
- Difloxacine
- Sarafloxacine

Quinoxalines

- Carbadox (uniquement vétérinaire)
- Olaquinox (uniquement vétérinaire)

Sulfonamides

- Sulfachlorpyridazine
- Sulfaméthoxydiazine
- Sulfaquinoxaline

Sulfonamides + diaminopyrimidines

- Ormétrime + Sulfonamide

Diaminopyrimidines

- Baquiloprim
- Ormétrime
- Triméthoprime

Thiopeptides

- Nosiheptide

Hydroxyquinolines halogénés

- Halquinol

Le groupe *ad hoc* a estimé que les agents antimicrobiens et classes ci-après doivent être **ajoutés** dans le référentiel technique pour les chats et les chiens ainsi que sur la Liste de l'OMSA, avec pour chacun d'eux **mention du code correspondant aux chats (FEL) et/ou aux chiens (CAN), qui ne figure pas actuellement sur la Liste de l'OMSA :**

Amphénicols

- Chloramphénicol

Céphalosporines de 3^e génération

- Céfixime
- Céfovécine
- Cefpodoxime

Lincosamides

- Clindamycine

Macrolides à 15 chaînons

- Azithromycine

Quinolones de 2^e génération (Fluoroquinolones)

- Ibfloxacin
- Lévofoxacin
- Pradofloxacin

Acide monocarboxylique (nouvelle classe)

- Mupirocine

Nitroimidazoles (nouvelle classe)

- Métronidazole
- Ornidazole (CAN uniquement)
- Tinidazole

Le Groupe *ad hoc* a décidé d'**actualiser la nomenclature** des agents antimicrobiens mentionnés dans le Référentiel technique en se basant sur les **dénominations communes internationales (DCI) conformément aux normes internationales**. Les anciens noms des agents antimicrobiens restent mentionnés dans la liste, en tant que synonymes. Les noms des agents antimicrobiens figurant sur la Liste de l'OMSA seront également actualisés et celle-ci sera mise à jour dès que les référentiels techniques pour chacune des principales espèces auront été finalisés.

Aminoglycosides + 2 Déoxystreptamine

- Astromycine (désignée précédemment sous le nom de fortimycine)

Céphalosporines de 1^e génération

- Céfapirine (Céfapirine)

Macrolides à 16 chaîons

- Miroamicine (Mirosamycine)

Pénicillines naturelles (y compris les esters et les sels)

- Procaïne benzylpénicilline (Benzylpénicilline procaïne)
- Benzathine benzylpénicilline (Benzathine pénicilline)

Polymyxines

- Polymyxine B (Polymixine B)
- Colistine (Polymixine E)

Quinolones de 1^e génération

- Fluméquine (Fluméquin)

Sulfonamides (remarque : la dénomination des deux sulfonamides ci-dessous était précédemment incorrecte ; elle est désormais corrigée conformément aux DCI existantes. Ces corrections seront également reportées sur la Liste de l'OMSA) :

- Sulfaméthoxazole (Sulfadiméthoxazole)
- Sulfaméthoxydiazine (Sulfaméthoxine)

L'ancienne classe d'antimicrobiens **Thiostrepton est désormais requalifiée en Thiopeptides**, classification qui correspond plus exactement au nosiheptide d'après les informations scientifiques actuelles.

Le groupe *ad hoc* a décidé d'ajouter au référentiel une annexe sur les utilisations d'antimicrobiens pour des indications non mentionnées dans le résumé des caractéristiques du produit (RCP), afin de traiter certaines infections bactériennes spécifiques des chats et des chiens (Annexe 1), car il s'agit d'une pratique répandue dans plusieurs pays et territoires où l'accès aux produits médico-vétérinaires pour ces espèces est limité et/ou les formulations vétérinaires sont inexistantes. En outre, l'annexe mentionne le rôle des utilisations non conformes ou hors RCP des antimicrobiens dans la préservation de la santé et du bien-être des animaux et la protection de la santé publique dès lors qu'elles ont pour but de traiter les chats et les chiens contre des infections bactériennes zoonotiques.

Annexe 1. Liste des participants

**RÉUNIONS DU SOUS-GROUPE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS
ANTIMICROBIENS CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE ÉNUMÉRANT LES AGENTS ANTIMICROBIENS
IMPORTANTES EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE POUR LES CHATS ET LE CHIENS**

avril 2023 – septembre 2024

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Dre Jennifer Granick
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Kazuki Harada
JAPON

Dr Stephen Page (Chair)
AUSTRALIE

Dr Rodrigo Rabelo
BRÉSIL

Dre Delphine Urban
FRANCE

Dre Barbara Willi
SUISSE

Annexe 2. Liste de l'OMSA d'experts externes spécialisés dans la santé des animaux de compagnie

RÉUNIONS DU SOUS-GROUPE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS
ANTIMICROBIENS CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE ÉNUMÉRANT LES AGENTS ANTIMICROBIENS
IMPORTANTES EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE POUR LES CHATS ET LE CHIENS

avril 2023 – septembre 2024

Dre Rosanne Jepson
ROYAUME-UNI

Dre Valeria Rumi
ARGENTINE

Prof. Scott Weese
CANADA

LISTE D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ
ANIMALE

HealthforAnimals
BELGIQUE

<https://www.healthforanimals.org/>

Association vétérinaire mondiale pour les animaux de compagnie (WSAVA)
CANADA

<https://wsava.org/>

Association mondiale vétérinaire (WVA)
BELGIQUE

<https://worldvet.org/>

LISTE DE CENTRES COLLABORATEURS

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
Fougères, FRANCE

Institut national japonais de santé animale (NIAH)
JAPON

Laboratoire national d'analyses vétérinaires du Japon (NVAL)
JAPON

École inter-États des sciences et médecine vétérinaires (EISMV)
SÉNÉGAL

Centre national de veille zoosanitaire (CNVZ)
TUNISIE

Administration américaine chargée des aliments et des médicaments (FDA)
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE